



Tél : 03.89.32.11.23

Mail : aspach-station@orange.fr

NOTE EXPLICATIVE

RENTRÉE 2014/2015

∞ D'importants changements vont être appliqués dès septembre :

ORGANISATION

- Les parents devront s'engager sur un planning mensuel de réservation (restauration scolaire et périscolaire) le 25 du mois pour le mois suivant
- La gestion informatique des services fournis permettra la facturation mensuelle RESTAURATION SCOLAIRE et PERISCOLAIRE en fonction d'un nouveau tarif.
- Le règlement des factures pourra être fait par prélèvement bancaire, TIPI, chèque ou espèces en TRESORERIE DE MASEVAUX
- Les tickets encore en possession des familles seront déduits de la première facture et à transmettre au bureau du Syndicat avant le 25 septembre 2014.

PERISCOLAIRE

- Il y aura un site unique du périscolaire à ASPACH LE HAUT avec possibilité d'accueillir 65 enfants
- Un programme d'activités sera visible sur notre site internet dès la rentrée
- Des animations ponctuelles nécessitant une inscription préalable, seront proposées. Certaines de ces activités pourront être payantes.

RESTAURATION SCOLAIRE

- Changement du prestataire pour la RESTAURATION SCOLAIRE qui proposera régulièrement des menus à base de produits locaux et bio. Le tarif reste inchangé. Un menu sans viande sera proposé.

COMMUNICATION

- Toutes les infos sur le site internet propre à notre structure dès la rentrée sous www.syndicatscolaire-petitedoller.fr

UN DOSSIER PAR FAMILLE

- Afin de compléter notre base de données, nous vous demandons de bien vouloir compléter le dossier d'inscription **par famille**.

∞ *Quelles sont les modalités d'inscription et de fonctionnement ?*

RESTAURATION SCOLAIRE

1° INSCRIPTION

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Il faut fournir le dossier complet au bureau du Syndicat Scolaire.

2° FONCTIONNEMENT

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire allant de 11h30 à 13h45 et qui comprend :

- ✓ L'accueil pour le repas
- ✓ La prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment

Cet accueil fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les sites de :

- ASPACH-LE-HAUT – pouvant accueillir 50 enfants
- et SCHWEIGHOUSE – pouvant accueillir 50 enfants

3° RESERVATION DES REPAS

Les parents précisent leur choix pour un repas avec ou sans viande lors de l'inscription annuelle.

Ils seront destinataires chaque mois d'un planning de réservation qu'ils prendront soin de compléter au plus tard le 25 du mois, pour le mois suivant.

4° FACTURATION ET TARIFICATION

TOUT REPAS RESERVE SERA FACTURE.

Seule exception : En cas d'absence de l'enfant pour maladie, seule une annulation par téléphone ou par mail **la veille avant 9 h pour le lendemain**, pourra être prise en compte.

Les tarifs qui restent inchangés seront les suivants :

| Tarifications | ACCUEIL PAUSE MERIDIENNE ET REPAS |
|---------------|-----------------------------------|
| Tarif Normal | 7.10€ |
| Tarif Réduit | 6.60€ |

ACCUEIL PERISCOLAIRE

1° INSCRIPTION

L'inscription pour l'accueil périscolaire est obligatoire avant toute fréquentation. Il faut fournir un dossier complet au bureau du Syndicat Scolaire.

2° FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire fonctionnera sur le seul site d'ASPACH-LE-HAUT :

- ✓ Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h15
- ✓ Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30*
- ✓ Le mercredi matin de 7h15 à 8h15 et de 11h15 à 12h15

*L'accueil du soir se déclinera en deux parties :

- ✓ Un temps libéré de 15h30 à 16h30
- ✓ Un temps périscolaire de 16h30 à 18h30

La fréquentation de la structure par votre enfant doit être précisée pour chaque mois (planning à fournir le 25 de chaque mois pour le mois suivant)

Il est impératif que chaque famille respecte son engagement quant à la fréquentation de ses enfants.

3° TARIFICATION

Les tarifs appliqués à la rentrée sont :

| Tarifications | PERISCOLAIRE DU MATIN | PERISCOLAIRE DU SOIR | | |
|---------------|----------------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | Lundi/mardi/jeudi/vendredi | TEMPS LIBERE | PERI | PERI |
| | De 7h15 à 8h15 | De 15h30 à 16h30 | De 16h30 à 17h30 | De 17h30 à 18h30 |
| Tarif Normal | 2 € | 1 € | 2 € | 2€ |
| Tarif Réduit | 1.80 € | 1 € | 1.80 € | 1.80 € |

| Tarifications | PERISCOLAIRE DU MERCREDI MATIN | PERISCOLAIRE DU MERCREDI MIDI |
|---------------|--------------------------------|-------------------------------|
| | De 7h15 à 8h15 | De 11h15 à 12h15 |
| Tarif Normal | 2 € | 2 € |
| Tarif Réduit | 1.80 € | 1.80 € |

Les familles seront dans l'obligation de respecter le planning mensuel annoncé.

Attention, toute tranche horaire dépassée sera facturée.

FACTURATION

Une facture mensuelle vous sera adressée début de chaque mois et sera à régler dans les 30 jours. Elle est établie en fonction de votre planning annoncé et ajustée à la hausse si les horaires annoncés ne sont pas respectés.

Votre première facture vous parviendra début octobre et sera à payer pour le 31 octobre.

MODE DE PAIEMENT

Les paiements seront à effectuer à la

TRESORERIE DE MASEVAUX

36A fossé des Flagellants

B .P.21

68 290 MASEVAUX cedex

Téléphone : 03. 89. 82. 41. 21

Vous aurez la possibilité de régler :

- ✓ Par prélèvement bancaire (merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA à joindre au dossier)
- ✓ Par TIPI (titres payables par internet), lien qui sera disponible sur notre site à la rentrée
- ✓ Par chèque bancaire
- ✓ Par carte bancaire
- ✓ En espèces

AUCUN PAIEMENT NE POURRA SE FAIRE AU BUREAU DU SYNDICAT SCOLAIRE